

DELIBERATION N° 2023-027

OBJET : Conventions Horizons

Le **05 juin 2023 à 18h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Besse et St-Anastaise, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **25 mai 2023**

Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **16** – Pouvoirs : **2** - Votants : **18**

Présents : Jean-François CASSIER, Président, Joffrey CHALAPHY, François CONSTANTIN, Stéphane CREGUT, Sébastien DUBOURG, Jean-Michel FALGOUX, Lionel GAY, Marylise GOIGOUX, Bertrand GOIMARD, François GORY, Sébastien GOUTTEBEL, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACTIO, Jacques PERRON, Amandine RANC, Henri VALETTE.

Excusés : Alphonse BELLONTE (pouvoir Jean-François CASSIER), Marine - Alice POIZOT, Patrick SEBY (pouvoir Amélie PANCRACTIO), Pierre SIMON.

Absents :

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

M. le Président soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le projet de contrat d'aide à la création proposé par la CCAS qui a pour objet de définir les engagements respectifs de la CCAS et de l'OT portant sur le soutien de la CCAS à la réalisation d'une œuvre Horizons.

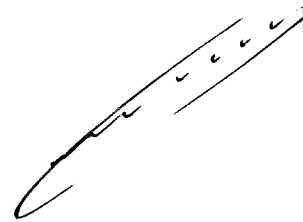
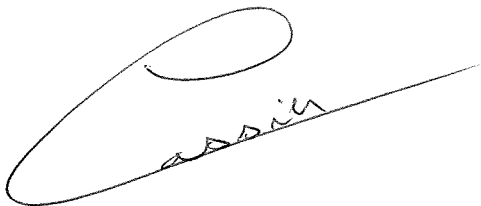
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet de contrat d'aide à la création proposé par la CCAS dans le cadre de l'événement Horizons, annexé à la présente
- **AUTORISE** le Directeur à la signer

Pour : **18 voix** / Abstention : **0 voix** / Contre : **0 voix**

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,
Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY



Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 13/06/2023

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication